ŒUVRE MANIFESTE

Perrine Lacroix 2014

Au printemps 2011, La BF15 présente la première exposition de Ludovic Chemarin®. Elle réunit des œuvres de l'artiste Ludovic Chemarin (empruntées à des collections publiques et privées) reformulées et signées Ludovic Chemarin® ainsi que de nouvelles productions, une édition de produits dérivés à tirage limité (le «lance-missile de collection»), et, sous une vitrine institutionnelle, les contrats signés. Concue comme une mini-rétrospective de Ludovic Chemarin, elle marque en fait sa propre disparition au profit d'un geste à la portée critique vis-à-vis de la manière dont s'écrivent et se médiatisent aujourd'hui l'histoire de l'art, le statut de l'artiste, son pouvoir, sa réussite ou sa faillite artistique. Les pièces présentées dans l'exposition oscillent d'un statut à l'autre, d'une lecture formelle vers une approche conceptuelle, du champ de l'art vers celui de l'économie et du juridique, et réciproquement. En achetant son nom DB et NL actent la disparition de l'artiste. Ludovic Chemarin@ devient à la fois «remémoration et autoproclamation. Tombeau et manifeste»*. Ainsi le «J'ai fait un rêve» que Ludovic Chemarin écrit en 2004 devient «Je suis un rêve». Cette phrase glisse du passé composé au présent, Ludovic Chemarin® devient le rêve ou le poursuit. À travers ce «manifeste», il concrétise son abstraction. L'outil, lui, reste le même, concret et bruyant. Les pétards composant les mots sont collés au mur. L'explosion est spectaculaire. Seule sa trace en évoque la portée sonore. Une phrase écrite en pétards,

une embarcation en cagettes, l'affiche pirate d'une publicité pétrolière, des esquisses de bidonvilles, un lance-missile, un missile... Ludovic Chemarin signe une œuvre contestataire et engagée avec une approche plus sensible que théorique. En 2011, ce sont moins ces contestations qui intéressent Ludovic Chemarin® que son ancrage dans une actualité artistique, celle des années 1990/2000 et ses spécificités. À partir de cette base réelle, Ludovic Chemarin® propose le travail d'une figure artistique fictive. Comme l'agence les ready-made appartiennent à tout le monde®, il développe son activité entrepreneuriale, tout en questionnant le processus de création. Ludovic Chemarin® participe ainsi à une reconfiguration de l'acte artistique.

Peu d'expositions ont suscité autant de débats avec le public, l'intérêt des visiteurs se focalise très vite sur le concept Ludovic Chemarin® que sur les œuvres concrètement présentes.

Nous nous sommes pris à imaginer un vrai procès au Tribunal réunissant le monde juridique et le monde artistique, où Ludovic Chemarin assignerait Ludovic Chemarin®.

*Stéphane Guégan parle ainsi de l'Hommage à Delacroix de Fantin-Latour

Perrine Lacroix.

Ensemble, vous avez décidé de réactiver
le travail de Ludovic Chemarin et de prolonger
sa carrière artistique.
Quel a été le cheminement de ce projet singulier?

Damien Beguet & P. Nicolas Ledoux.

Nous nous connaissons depuis longtemps et avons beaucoup échangé sur la disparition au sens propre et figuré des artistes, de cette zone trouble et malsaine de la fin d'une œuvre ou d'une pratique. Nous nous sommes aussi posé la question d'arrêter dans les moments de doute, de solitude et de soucis financiers. C'est une décision preque impossible à prendre, très difficile à partager. Nous en avons parlé ensemble et cela nous a donné envie de travailler sur ce suiet. Quand cela arrive chez un artiste, même quand on le connaît bien, on ne sait que très rarement ce qui se passe réellement - ce n'est jamais documenté ni revendiqué - sans doute par pudeur et par douleur de la part des artistes, ou par peur de la réalité et de ses conséquences de la part des institutions, des médias ou du marché. Notre société n'aime pas l'échec, surtout chez les artistes. Seule la mort pour l'histoire de l'art semble acceptable comme fin possible d'un travail. Cette fin «naturelle» échappe à l'artiste et revient aux héritiers, aux historiens, aux collectionneurs, à l'économie de l'art. La production artistique est un flux permanent - toujours pointé vers le futur, l'innovation, la nouveauté et dans une logique de croissance. Tout ce qui peut stopper cette machine infernale est suspect, dangereux. L'artiste ne peut et ne doit connaître la faillite.

D.B. C'était pour moi, dans ma logique d'appropriation du modèle de l'entreprise,

une façon d'acheter une activité en faillite. Dans le domaine des affaires c'est plutôt un geste positif car cela sauve une activité, mais dans le domaine artistique cela est bien plus douloureux.

P.N.L. Je suis proche
des artistes conceptuels
et appropriationnistes.
Je m'intéresse beaucoup à tout
ce qui est autour de l'œuvre.
Il y a très peu d'information
autour de la cessation
d'activité artistique.
Cela m'intéressait beaucoup,
que ce soit d'un point de vue
historique, symbolique,
financier.

D.B. & P.N.L. Notre approche de l'art butait sur la matérialité à donner à nos productions. Nous avions envie de nous confronter au problème de la forme et de la production d'objet d'art mainstream, sans pour autant perdre la radicalité de nos positions. «Faire art sans faire de l'art». Déjà nous «sous-traitions», par exemple, à des peintres nos peintures respectives. Nous avions besoin d'aller plus loin dans la mise en place de protocoles qui répondent à cette double exigence paradoxale: produire sans se trahir - dépasser la simple posture théorique du refus

du système marchand de l'art. Nous avons imaginé beaucoup de scénarios, écrit des cahiers des charges, testé des situations avant de conclure qu'il nous fallait poursuivre l'œuvre d'un artiste qui aurait sciemment cessé sa production - production de qualité et relativement reconnue et qui accepterait en résumé - de se déclarer en quelque sorte en «faillite» afin que nous en soyons les repreneurs. Une fois cela posé nous avons cherché, cherché et encore cherché - sans trouver, Nous étions face à un casting impossible, la dureté de notre projet ne pouvait s'incarner dans la réalité d'un artiste. Certains ne produisent plus, ne montrent plus leur travail mais restent attachés à l'idée d'être artiste - ce que nous acceptons d'un point de vue théorique. Mais de fait économiquement et «réputationnellement» ils ne le sont plus. Aujourd'hui ces deux critères étant dominants dans la validation d'un travail artistique - même si nous le déplorons - il nous fallait donc trouver un artiste qui avait été présent et crédible sur la scène artistique contemporaine. Et là nous avons pensé à Ludovic Chemarin.

Pourquoi avez-vous pensé à lui en particulier?

D.B. Je le connaissais depuis de nombreuses années et lui avais même acheté une œuvre. Quand j'ai appris en 2005 qu'il avait décidé d'arrêter définitivement sa carrière d'artiste, cela m'avait profondément touché. En tant qu'artiste, l'effet miroir est violent. Mais à travers ce geste radical, il s'était libéré de quelque chose et j'ai fini par comprendre sa décision.

D.B & P.N.L. Ludovic Chemarin était le seul artiste que nous connaissions qui assumait autant cette cessation et qui avait un travail de qualité, très plastique : essentiellement des installations, très 90-2000 avec une conscience politique et une logique forme/fond intéressante pour nous car matérialisée dans des œuvres d'art/objets d'art. C'était parfait.

Son travail et son impasse révèlent rétrospectivement les excès de l'art contemporain actuel face au marché et à un système foncièrement spectaculaire.

P.N.L. En 2010 avec Damien, nous l'avons rencontré par hasard à la Biennale de Rennes. En quelques mots, nous sommes tous tombés d'accord, nous étions dans le bon timing, c'était fascinant, très excitant. Ludovic a de suite compris le sens de notre projet.

S'est-il laissé convaincre facilement?

D.B & P.N.L. Oui et immédiatement. Il a un discours lucide et intelligent vis-à-vis de son ancienne vie, dur et sans concession, et plus rare encore sans amertume.

Notre proposition est arrivée sûrement au bon moment.

Nous lui offrons quelque part une réelle disparition — une forme de cérémonial, d'enterrement de sa pratique d'artiste — tout en réactivant paradoxalement son œuvre.

Nous pensons qu'il a été sensible au fait que nous ne cherchions pas à le manipuler, et que nous respections ce qu'il a fait, comme d'avoir eu le courage d'arrêter.

Ce qui lui a certainement plu aussi c'est que nous projetions son travail dans le contexte d'une démarche expérimentale et actuelle.

P.N.L. J'avais lu que Bernar Venet avait déposé des dessins et des études d'œuvres à réaliser après sa mort et ainsi assuré une actualité à son travail ainsi qu'une source de revenu à sa fondation - fondation chargée de valoriser son œuvre passée et à venir... Idée très dérangeante. Quelle l'arrogance qu'il puisse croire que dans 10, 20, 50, 100 ans on puisse encore s'intéresser à son travail. Comme si le contexte de l'époque n'avait pas d'interférence avec l'œuvre. Je pense qu'il se trompe complètement et qu'il devrait plutôt envisager de céder son nom à des sculpteurs contemporains qui se succéderaient au fil du temps et continueraient son œuvre. À la fondation de faire le bon casting. Nous travaillons un peu dans cette optique avec Ludovic Chemarin. Dans un autre registre par exemple, les maisons de couture ne se posent pas autant de questions et enchaînent les «créateurs» et directeurs artistiques (fonction galvaudée par la publicité mais très juste et adaptée à la professionnalisation de l'industrie culturelle contemporaine). Nous avions donc quelques solides arguments...

Il vous a cédé toutes ses œuvres?

D.B. & P.N.L. Oui, il nous a vendu tout ce qui était cessible, c'est-àdire les droits patrimoniaux et son nom. Pour cela nous avons étudié très sérieusement le côté juridique et nous avons consulté des avocats pour rentrer parfaitement dans le cadre du droit français. C'est un point déterminant pour nous d'être fiables dans ce que nous mettons en place sur le plan conceptuel. Nous avons travaillé longuement ensemble pour affiner notre projet avant de faire une proposition claire à Ludovic Chemarin. Nous lui avons proposé de nous céder les droits patrimoniaux (droits de reproduction

et de représentation) de toutes ses œuvres. Nous ne sommes pas propriétaires de ses œuvres sur le plan matériel mais sur une partie de ce qui est immatériel.

D.B. J'ai signé avec lui 26 contrats de cession (un pour chaque œuvre). Et j'ai signé immédiatement avec Nicolas 26 autres contrats de cession pour lui revendre la moitié des droits qui étaient alors en ma possession. La logique était que j'achète un artiste en fin d'activité.

P.N.L. Donc, j'ai acheté à Damien le droit d'exploiter Ludovic Chemarin©. Damien est plutôt dans une logique entrepreneuriale et moi dans une approche fictionnelle qui questionne ce qui fait Œuvre en dehors de l'œuvre.

D.B. & P.N.L. Mais pour exploiter l'œuvre de Ludovic, nous avions besoin de son nom. Nous lui avons demandé de le déposer à l'INPI sous la forme d'une marque: Ludovic Chemarin©. Puis nous lui avons fait signer un contrat de cession de marque afin d'être «propriétaire» de Ludovic Chemarin©. Ludovic a accepté toutes ces conditions et les assume pleinement.

Pouvez-vous décrire le protocole que vous avez mis en place pour la signature des contrats?

D.B. & P.N.L. Nous avons voulu organiser cette signature de façon solennelle. Nous avons demandé à «l'agent d'art» Ghislain Mollet-Viéville de nous accueillir chez lui. Nous l'avions déjà un peu sollicité pour avoir son avis sur le projet. Il connaît et apprécie nos pratiques artistiques. GMV est une figure en France pour avoir été parmi les premiers à défendre l'art minimal et conceptuel, mais aussi pour avoir été très proche d'artistes dont nous nous sentons proches comme Philippe Thomas et Gilles Mahé qu'il a aidés dans leur pratique. Il est aussi expert conseil et expert honoraire auprès de la Cour d'Appel de Paris. Il était l'homme de la situation : une caution bienveillante et un ami. Le 22 février 2011 nous avons donc signé avec Ludovic Chemarin tous les contrats de cession en présence de témoins : Ghislain Mollet-Viéville comme expert: Caroline Cros, conservateur du patrimoine, direction des arts plastiques; Jacques Salomon, collectionneur et toi Perrine.

Qu'avez-vous le droit d'en faire, concrètement?

D.B. & P.N.L. Tout, avec l'accord de Ludovic Chemarin sur ce qu'il a produit car il est toujours propriétaire des droits moraux de son œuvre. En revanche, nous sommes libres de faire ce que nous voulons sous le nom de Ludovic Chemarin©. Vous allez prolonger sa création sous quelle forme?

D.B. & P.N.L. L'idée est de continuer son travail et d'exploiter cet artiste que nous avons acheté à la fois dans une démarche conceptuelle, mais aussi plastique à la manière d'artistes comme Xavier Veilhan ou Daniel Firman qui travaillent en designers d'objets d'art. Nous aimons l'idée d'intervenir sur deux niveaux artistiques opposés et de jouer avec ces deux aimants / amants - allier radicalité conceptuelle et design artistique; critiquer le devenir marchandise de l'art tout en v opérant. Nous assumons parfaitement des filiations avec Philippe Thomas, Yoon Ja & Paul Devautour, Philippe Parreno et Pierre Huvque et leurs activations d'AnnLee par exemple.

Sous quels critères déciderez-vous de signer vos œuvres à venir en tant que Ludovic Chemarin© plutôt qu'en votre nom propre?

D.B. & P.N.L. Les œuvres de Ludovic Chemarin© seront signées Ludovic Chemarin© et nous continuerons nos travaux individuels et respectifs.

D.B. Pour moi c'est une filiale de la maison-mère Damien Beguet microclimat. Je suis actionnaire à 50% de Ludovic Chemarin© qui doit fonctionner d'une façon autonome et en lien constant avec P. Nicolas Ledoux qui possède l'autre partie des parts.

P.N.L. Ce projet s'inscrit dans un dispositif de création étendu que je mets en place depuis une dizaine d'années et qui superpose toute une série de travaux plus ou moins visibles, que je réalise seul ou en collaboration avec d'autres artistes — Damien bien sûr mais aussi Pierre Beloüin ou le collectif Ultralab™ dont je fais partie. Ludovic Chemarin© est un artiste à inventer, une œuvre à imaginer, une fiction à écrire — un autre P.Nicolas Ledoux, fiction de Nicolas Ledoux.

Cette exposition incarne le travail de trois artistes et pourtant il s'agit ici d'une «exposition individuelle».

Comment vous répartissez-vous les tâches dans cette entreprise artistique triangulaire?

D.B. & P.N.L. Ludovic Chemarin n'intervient plus dans le travail de Ludovic Chemarin©, mais il est envisageable que nous fassions appel à lui si nous en avons tous envie! Sinon nous fonctionnons comme deux associés qui valident ensemble toute décision importante. Chacun exploite les compétences spécifiques de l'autre, ses connaissances et son réseau.

P.N.L. Damien s'occupe par exemple plus du cadre juridique qu'il connaît bien, moi de la communication. Il donne les conférences, j'écris les textes. Nous sommes très complémentaires et nous nous connaissons suffisamment bien pour être exigeants et critiques l'un envers l'autre.

Dans la mesure où la propriété
artistique est juridiquement
inaliénable, Ludovic Chemarin peut
se retourner contre toute
utilisation qui, par exemple,
le dérangerait?

D.B. & P.N.L. Nous iouons sur des ambiguïtés et avec les limites du cadre juridique. C'est ce qui fait aussi l'intérêt de ce travail. Nous exposons les pièces de Ludovic Chemarin en revisitant leur mode de monstrations (présentations augmentées) et sous le nom de Ludovic Chemarin©. En même temps nous réalisons de nouvelles œuvres dans la continuité de son travail. C'est une facon de contourner l'inaliénabilité de l'œuvre et de jouer le rôle «d'exploitant», d'endosser ouvertement un rôle d'«exploiteur» ou de «profiteur» ce qui n'est pas du tout courant dans le monde de l'art - souvent hypocrite et politiquement très correct vis-à-vis de ce genre de sujet. Cela soulève évidemment des questions morales et idéologiques. Si nous rencontrons des problèmes avec Ludovic Chemarin, cela nourrira notre démarche. Il peut faire exercer son droit de repentir, mais devra alors nous dédommager à la hauteur du préjudice. Pourquoi ne pas nous intenter un procès qui pourrait aboutir à une bonne jurisprudence!

<u>Si Ludovic Chemarin décide de reprendre</u> <u>son activité artistique pourra-t-il le faire</u> sous son nom propre?

D.B. & P.N.L. Tout à fait mais pas sous le nom de Ludovic Chemarin©. Ce serait une situation très intéressante - une sorte de compétition entre son travail et le nôtre. Le public se trouverait alors face à deux œuvres issues d'une même source. Ainsi quand les collectifs se séparent, l'individu est souvent moins intéressant que le groupe dont il est issu. L'histoire de l'art le prouve avec beaucoup de violence. Difficile pour certains membres de survivre à Présence Panchounette, I.F.P... Mais la situation est ici différente, la concurrence ne se jouerait pas dans la même temporalité et sur les mêmes territoires. En revanche nous pourrions imaginer que Ludovic Chemarin rejoigne Ludovic Chemarin© et devienne un actionnaire actif.

C'est une véritable entreprise que vous engagez là avec cette première exposition qui n'a de sens que si elle perdure, avezvous déjà envisagé les suites?

D.B. & P.N.L. Tu as parfaitement raison, c'est un proiet qui doit et qui va se poursuivre. Notre artiste au fil du temps s'éloignera de plus en plus de son clone originel. L'exposition à La BF15 est un point de départ et proposera des œuvres de Ludovic avec quelques nouveautés. Dans l'avenir nous aurons de moins en moins de pièces réalisées par lui. Nous avons envie de développer des œuvres que nous qualifions d'«intermédiaires» comme par exemple des documents, des études ou des dessins réalisés par Ludovic Chemarin© à propos de travaux de Ludovic Chemarin, Nous aimons aussi l'idée de revisiter les pièces qu'il a imaginées et de les projeter dans l'actualité artistique et ainsi s'infiltrer dans la réalité du marché et des phénomènes de tendance, pour en dénoncer les mécanismes et les limites.

Jusqu'où vous mènera le projet Ludovic Chemarin©?

D.B. & P.N.L. Nous avons commencé à présenter le projet depuis que nous avons signé les contrats et nous sommes très agréablement surpris par l'enthousiasme qu'il suscite et pas seulement auprès d'un public d'initiés. Il touche un tabou - celui de la «mort» de l'œuvre et quelque part du suicide artistique (pas au sens de se suicider artistiquement mais de suicider sa pratique artistique). Cela ébranle car l'art est certes très critiqué et discuté mais surtout très, voir trop, respecté. Notre culture est nourrie d'exemples et d'icônes érotisés (Picasso, Jeff Koons, Matthew Barney...). On nous vend une forme d'éternité dans l'art - liée à la spéculation et à une notion de valeur obligatoirement croissante. Nous appuyons, je crois, là où cela fait mal en abordant d'une part la question de la disparition, de l'affaiblissement, voir de l'effacement de l'Œuvre et de l'artiste mais aussi, d'autre part, de son éventuelle réactivation par autrui - un autrui étranger. Nous ressentons aussi une forme d'empathie et de tendresse avec la création de Ludovic Chemarin© que nous désirons maintenant faire vivre, artistiquement, le plus longtemps possible. Peut-être en réaction à la trop forte exploitation, souvent uniquement mercantile du travail d'artistes disparus dont l'image ou ce qu'il en reste sert à vendre des voitures ou du chocolat. Nous interrogeons la réalité discutable de la signature originale qui dans le cadre de production quasi hollywoodienne ne veut plus rien dire aujourd'hui. Nous sommes bien loin des feuilles blanches uniquement signées que Dalí a laissées avant de mourir. Nous interrogeons ici la valeur du geste de l'artiste, son inscription dans l'histoire

et dans l'économie.

<u>C'est une bonne nouvelle pour les collectionneurs de Ludovic Chemarin.</u>
<u>S'ils achètent désormais ce seront les œuvres de Ludovic Chemarin et/ou celles de Damien Beguet et P. Nicolas Ledoux?</u>

D.B. & P.N.L. Elles seront de Ludovic Chemarin© et auront beaucoup plus de valeur. Tu as raison, c'est une bonne nouvelle pour eux et ils devraient acheter du Ludovic Chemarin© pour faire monter la côte des œuvres déjà acquises. Mais ce n'est pas à nous de leur apprendre leur métier, ils le font très bien.

Votre proposition fait-elle écho aux questionnements actuels des artistes sur la propriété intellectuelle de leurs œuvres, face au téléchargement légal ou illégal sur Internet, face à la mondialisation?

D.B. & P.N.L. C'est vrai que cela fait écho à la dématérialisation de l'art. mais pour être honnête ce sont des questionnements qui datent des années 60 avec Fluxus et l'art conceptuel. Nous en sommes les héritiers (l'héritage était immatériel bien sûr). Nous sommes arrivés à une saturation d'œuvres d'art et la question permanente est: pourquoi une de plus? Nous en produisons et donc nous sommes complices de cette pollution, mais nous les réalisons pour des raisons différentes. Peut-être pour en réduire à terme le nombre... Au moins celui des artistes! Le débat continue.

Comment vous positionnez-vous face à votre propre travail? Vous sentiriez-vous aptes à recevoir une telle proposition?

P.N.L. Si je devais arrêter, tout à fait, j'adorerais l'idée. Et quelque part ce projet est peut-être une manière de l'anticiper.

D.B. Mon travail n'est pas à vendre, je ressens un trop grand attachement pour m'en séparer, mais par petits bouts et si ça paye bien pourquoi pas.

D.B. & P.N.L. Nous pourrions tout à fait vendre un jour Ludovic Chemarin© à une société anonyme d'artistes, riches et malins, afin qu'elle poursuive sa carrière et que nous puissions finir notre vie tranquillement sur la côte ouest, dans une villa luxueuse et bien gardée, où toutes les images du monde extérieur seraient interdites et où nous pourrions peindre de beaux couchers de soleil.

Entretien réalisé en 2011 et modifié en 2014.